EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 250 000 €.
Siège social : 14, rue Lincoln, 75008 Paris.
444 599 740 R.C.S. Paris.

Législation applicable. — La société International Technologie Sélection, initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 mai 2006. Elle est régie par la loi française.

Objet social. — La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :
— le développement, l'importation, la distribution de nouvelles technologies, de tous logiciels, de tous supports vidéos ou DVD, la publication de magazines spécialisés ou l'édition de tous supports ayant trait aux nouvelles technologies ainsi que la recherche et le développement de tous procédés et/ou matériels dans ces secteurs d'activité ;
— la création, l'acquisition, l'exploitation, la location et la vente de tous fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, et notamment :
– la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Date de constitution et durée de la société. — La société a été constituée et immatriculée au registre du commerce et des sociétés depuis le 24 décembre 2002. Sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire, la durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Exercice social. — Du 1er janvier au 31 décembre.

Capital social. — Le capital social est fixé à la somme de 250 000 euros. Il est divisé en 5 000 000 actions de 0,05 € de nominal chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

Obligations antérieurement émises. — Néant.

Avantages particuliers stipulés au profit des membres des organes d'administration ou de toute autre personne. — Néant.

Forme des actions. — (Dispositions en vigueur à compter de l'introduction sur Alternext) Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
Les actions de la société font l'objet d'un enregistrement auprès d'un dépositaire central. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.
La société a la faculté de demander, à tout moment, dans les conditions prévues à l'article L. 228-2 du Code de commerce l'identification des détenteurs de titres au porteur.

Cession et transmission des actions. — (Dispositions en vigueur à compter de l'introduction sur Alternext) Toute cession d'actions s'effectue conformément à la loi. Tous les frais résultant de la cession sont à la charge du cessionnaire.
Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.
Les actions sont également librement cessibles au profit de tous tiers.
La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Droits et obligations attachés aux actions - Catégories d'actions. — Il n'existe qu'une seule catégorie d'action, conférant à leurs titulaires des droits identiques. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Droit de vote double. — Néant.

Franchissements de seuils statutaires. — (Dispositions en vigueur à compter de l'introduction sur Alternext) Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, (i) une fraction du capital ou des droits de vote égale à 3 % ou tout multiple de ce pourcentage ainsi que (ii) le vingtième, le dixième, les trois vingtièmes, le cinquième, le quart, le tiers, la moitié, les deux tiers, les dix-huit vingtièmes ou les dix neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, est tenue dans les cinq jours de bourse suivant le jour de la négociation des titres indépendamment de leur livraison qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandé AR, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.
A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaire(s) détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoutent les obligations qui pourraient être mises à la charge de la personne venant à franchir l'un de ces seuils au titre des dispositions du Code de commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou des règles d'Euronext applicables au marché sur lequel les titres émis par la société sont inscrits à la date de la transaction.

Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote. — Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.
Les assemblées générales sont convoquées par le directoire ou le conseil de surveillance dans les conditions prévues par la loi.
Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu, en France métropolitaine ou sur le territoire métropolitain d'un autre Etat membre de l'Union européenne, précisé dans l'avis de convocation.
L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du directoire par ordonnance de monsieur le président du Tribunal de commerce statuant sur requête.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société. Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.
Les actionnaires peuvent, sur décision du directoire, participer aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.
Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant, qui disposent du plus grand nombre de voix.
Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.
Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.
Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées sont valablement certifiés par le président ou le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du directoire. Ils peuvent également être certifiés par le secrétaire de l'assemblée.

Répartition des bénéfices et constitution des réserves. — En plus du droit de vote, que la loi attache aux actions, chacune d'elles donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Bilan. — Le bilan social arrêté au 31 décembre 2005 est publié en annexe.

Prospectus. — Un prospectus a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 06-314 en date du 12 septembre 2006. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de International Technologie Sélection, 14 rue Lincoln – 75008 Paris et auprès de l'établissement financier introducteur. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la société (www.itslabel.com) et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Service des titres. — CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy Les Moulineaux, assurera le service des titres et le service financier de International Technologie Sélection.

Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'offre au public, dans le cadre d'un placement global et d'une offre à prix ouvert dans une fourchette de prix indicative comprise entre 2,00 € et de 2,20 €, et de l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA :
— de la totalité des actions composant le capital de la société, soit 5 000 000 actions existantes d'une valeur nominale de 0,05 € chacune ;
— d'un nombre maximum de 2 875 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 € chacune, à émettre au titre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne à réaliser dans le cadre de l'offre (en ce compris les 375 000 actions susceptibles d'être émises au titre de la clause d'extension).
Le nombre définitif d'actions nouvelles offertes respectivement dans le cadre du placement global et de l'offre à prix ouvert, ainsi que leur prix de souscription feront l'objet d'un avis complémentaire au présent avis.

Le président du directoire :
Monsieur William Bouzemarene
élisant domicile au siège social de la société.

Bilan au 31 décembre 2005.

(En euros)

Actif	31/12/2005			31/12/2004
	Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles	9 931	4 065	5 866	3 104
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	6 270	4 065	2 205	3 104
Autres immobilisations incorporelles	3 661		3 661	
Immobilisations corporelles	33 075	5 929	27 146	4 268
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 052	178	1 874	719
Autres immobilisations corporelles	31 022	5 751	25 271	3 549
Immobilisations financières	118 631		118 631	1 980
Autres immobilisations financières	118 631		118 631	1 980
Total actif immobilisé	161 637	9 995	151 642	9 353
Actif circulant :				

Stocks et en-cours	2 253 096	42 246	2 210 850	542 449
Stocks de marchandises	2 253 096	42 246	2 210 850	542 449
Créances	4 051 268	67 158	3 984 110	1 974 452
Clients et comptes rattachés	3 603 257	67 158	3 536 099	1 839 754
Autres créances	448 011		448 011	134 698
Disponibilités et divers	388 261		388 261	132 049
Valeurs mobilières de placement	181 654		181 654	
Disponibilités	179 172		179 172	96 887
Charges constatées d'avance	27 433		27 433	35 161
Total actif circulant	6 692 625	109 404	6 583 221	2 648 950
Ecarts de conversion actif	71 650		71 650	718
Total général	6 925 913	119 399	6 806 514	2 659 022

Passif	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Capitaux propres :		
Capital social	37 000	37 000
Réserves légale	3 700	3 700
Report à nouveau	329 600	125 318
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	337 956	204 282
	708 257	370 300
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	83 169	44 881
Provisions pour charges		
	83 169	44 881
Dettes financières et autres dettes :		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 487 873	1 377 091
Emprunts et dettes financières divers	284 358	246 258
Fournisseurs et comptes rattachés	2 444 972	255 620
Dettes fiscales et sociales	351 461	353 781
Autres dettes	444 844	8 256
	6 013 510	2 241 008
Ecarts de conversion de passif	1 577	2 831
Total général	6 806 514	2 659 022

0614189